

**RAPPORT MORAL - ASSEMBLEE GENERALE DES DDEN DE SEINE
MARITIME**

SOTTEVILLE-LES-ROUEN 2 AVRIL 2016

Madame la Députée-maire,
Madame l'Adjointe à l'Education,
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

Lors de notre dernière assemblée générale, je débutais ce rapport en faisant référence aux tragiques événements des 7 et 8 janvier 2015. Comment aujourd'hui ne pas avoir en tête les attaques terroristes qui ont frappé notre pays, le 13 novembre dernier, à Paris, faisant 130 morts dont beaucoup de jeunes gens assistant à un spectacle ou dînant en terrasse avec des amis ! Et comment ne pas avoir une pensée pour les victimes des attentats qui viennent de frapper la capitale belge le 22 mars. Je suis Charlie ! Je suis Paris ! Je suis Bruxelles ! Il faudrait malheureusement ajouter à cette triste litanie les actes de guerre commis par DAESH ou AQMI sur la plupart des continents se revendiquant d'un islam radical : en Syrie, en Irak, en Tunisie, au Mali, en Centrafrique, au Pakistan, en Afghanistan, en Indonésie. C'est plusieurs centaines de milliers de morts, des millions d'hommes, femmes et enfants du Moyen-Orient, condamnés à fuir leur pays et contraints à l'exil, mettant souvent en péril leur vie.

L'ensemble de ces actes barbares s'inscrit dans une stratégie de terreur qui rappelle les plus sombres années de notre histoire. Il stigmatise le communautarisme et incite au repli sur soi. Ne tombons pas dans ce piège où seule la loi du plus fort deviendrait la règle. Evitons les amalgames en fustigeant les membres de la communauté musulmane alors qu'ils sont les premiers à subir ces attentats aveugles perpétrés par les djihadistes.

Dans notre pays, la réponse des autorités se traduit par l'instauration du régime d'Etat d'urgence, mesure exceptionnelle qui pourrait être prorogée au-delà du mois de mai. Nous, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, en tant qu'ardents défenseurs de la laïcité, respectueux de la liberté de croire ou de ne pas croire, sommes interpellés par cette situation qui, pour répondre en premier lieu à des aspects sécuritaires, vient bouleverser nos conditions de vie quotidienne et en particulier celles communes à la communauté éducative.

Beaucoup de réactions et déclarations faisant suite à ces attentats et à la permanence de la menace d'actes terroristes ont placé prioritairement les questions d'éducation comme à la fois la cause (en son absence) mais aussi en tant que solution à cette situation. Cependant, l'école ne pourra pas tout faire, et probablement pas empêcher des actes commis par des fanatiques.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a, pour sa part, organisé au printemps dernier les assises de l'école et la mobilisation pour les valeurs de la République. Plusieurs mesures avaient été annoncées :

- renforcer la transmission de ces valeurs par la formation de 1000 formateurs à la laïcité et à l'enseignement moral et civique ;
- mettre à disposition de nouvelles ressources pédagogiques comprenant : livret laïcité, portail dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- rétablir l'autorité des maîtres ;
- promouvoir la journée nationale de la laïcité et les actions éducatives sur les commémorations patriotiques ;
- mettre en œuvre un parcours citoyen ;
- éduquer aux médias et à l'information.

Après les attentats du 13 novembre, et en considérant un potentiel risque d'attaques visant nos écoles, une circulaire du ministère a préconisé la réalisation d'un exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) en cas d'intrusion. C'est ainsi que ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils d'école du trimestre qui s'achève. Nous pouvons mesurer la difficulté pour les équipes éducatives à imaginer le scénario d'un tel exercice faisant le choix soit du confinement des élèves, soit de leur évacuation. Certains d'entre vous s'interrogent sur l'efficacité de telles mesures et sur le type de conseil que nous pourrions émettre en notre qualité de DDEN.

A cela s'ajoute d'autres obligations (dont celles liées au plan Vigipirate) qui limitent l'accès au sein des écoles et impose un « filtrage », sous la responsabilité du chef d'établissement. Faudra-t-il installer des portiques dans chaque école ? Ces mesures représentent un bouleversement dans une école que l'on veut bienveillante et accueillante où, notamment en maternelle, les parents étaient habitués à conduire l'enfant jusque dans sa classe ! Contraintes nouvelles également qui font renoncer à l'organisation d'évènements de type fête de l'école, kermesse... en raison des trop grandes responsabilités reposant sur les directeurs ou directrices. Au cours de nos visites d'école, nous sommes et devons rester attentifs à ces questions de sécurité et de sûreté, à l'intérieur et aux abords de l'école.

Dans les autres annonces du Ministère, il y a eu la création au niveau de chaque académie, d'une réserve citoyenne d'appui. S'il s'agit d'une démarche à priori individuelle, les délégués départementaux sont désignés comme potentiellement susceptibles d'apporter leur concours aux missions de l'Ecole, voire aux activités périscolaires.

Notre fédération des DDEN, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère, le 21 janvier dernier, est officiellement désignée Ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale, au même titre que d'autres associations. Il s'agit de promouvoir cette Réserve citoyenne et de contribuer à faire vivre les valeurs républicaines dans les établissements scolaires en tant que partenaire de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République. Nous savons qu'il reste à donner sens et réalité à cette ambition. Contenu, formation et intervention de nos ambassadeurs dont certains sont présents dans cette assemblée. Je les invite à nous faire part de leur ressenti s'ils le souhaitent.

Une autre étape importante pour nous, les DDEN, est la parution au BOEN du 10 mars 2016 de l'agrément national au titre des **associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**. L'arrêté ministériel précise que la Fédération nationale des DDEN (FNDDEN) veille aux bonnes conditions de la vie des enfants, à l'école et autour de l'école, et défend la laïcité. Nous pouvons nous féliciter de cette reconnaissance qui était une exigence réaffirmée dans la résolution adoptée au 101^{ème} congrès de notre fédération.

Pouvons-nous faire un bilan de la refondation de l'école objet de la Loi dite PEILLON de 2013 ?

La feuille de route était précise avec 7 ambitions distinctes et complémentaires. Toutes sont importantes et de réelles évolutions sont amorcées. Compte tenu de notre périmètre d'intervention à l'école, nous pouvons nous féliciter de la volonté affichée de « Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités », avec plusieurs mesures significatives :

- 1 - Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
 - 2 - La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes"
 - 3 - Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
 - 4 - La redéfinition des missions de l'école maternelle
 - 5 - La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la **réforme des rythmes scolaires** se traduisant par le retour à une semaine de 5 jours et la mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires.
- Nous y avons porté attention avec le complément au rapport de visite et une enquête spécifique sur la gratuité de ces NAP.

Il y a de fortes disparités d'une commune à l'autre, en termes d'activités proposées, de conditions d'encadrement, d'organisation horaire et de répartition sur la semaine. De plus, l'aspect facultatif (au choix des parents)

et dans certains cas la participation financière des familles sont probablement des facteurs de nouvelles inégalités. Les expérimentations en cours peuvent être consolidées. La multiplication des acteurs à l'école (professeurs, animateurs, intervenants externes, bénévoles) transforme directement l'environnement des élèves. Une classe, lieu privilégié pour l'apprentissage où le maître impose le respect et un climat propice à l'étude, peut-elle dans la même journée devenir un terrain de jeux où un animateur tolère tout, y compris le bruit ?

Un autre extrait de notre résolution de congrès :

Concernant les rythmes scolaires, les DDEN insistent sur la nécessité

* de réaffirmer dans les textes la complémentarité entre les temps distincts scolaire et périscolaire

* d'obtenir la gratuité et la qualité des activités périscolaires

* d'exiger des intervenants le devoir de laïcité et le respect des règles imposées aux fonctionnaires

La dernière Lettre d'actualité de la fédération revient sur le problème de l'organisation de ces activités périscolaires et les dérogations permises par le décret Hamon.

Concernant les autres axes de la refondation, certaines sont bien engagées :

Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques

6 – La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation

7 – Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

8 – La mise en place d'une éducation au numérique

9 – La création d'un service public de l'enseignement numérique

10 – L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique

11 – La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

Faire évoluer le contenu des enseignements

12 – La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes

13 – La création d'un Conseil supérieur des programmes

14 – L'introduction d'un enseignement moral et civique

15 – La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle

16 – L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège

- 17 – La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
- 18 – Une transition école–collège facilitée
- 19 – Une aide aux élèves en difficulté repensée

Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions

- 20 – La rénovation du collège unique
- 21 – L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- 22 – La réforme de la carte des formations professionnelles initiales

Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif

- 23 – La mise en place des projets éducatifs territoriaux
- 24 – Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- 25 – La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

Il nous faudra poursuivre l'analyse de ces étapes et parfois signaler les dérives ou dangers. Les ambitions sont grandes. Gardons à l'esprit l'objectif global de cette refondation qui est d'aider les enseignants à faire progresser leurs élèves pour une réelle réussite scolaire.

Je tiens à vous livrer le témoignage d'un chef d'établissement au regard des évènements que j'évoquais en introduction. Je cite :

« L'année qui s'achève a été marquée par l'horreur et la barbarie des attentats qui ont visé la liberté d'expression en janvier avec Charlie Hebdo pour cible, puis nos valeurs du "vivre ensemble" en novembre dernier dans des lieux symbole de joie et de convivialité. Si des terroristes ont tenté et tentent encore de menacer à travers les enseignants, l'école de la République, nous pouvons être plus fiers que jamais de cette capacité à résister de cette institution qui fait notre fierté!

Oui, l'école dans ces moments terribles a été sollicitée de toute part et chacun de ses acteurs a répondu présent: les élèves, les parents, l'ensemble des personnels éducatifs et administratifs ou techniques ainsi que les organisations syndicales, les ministres concernés! Cette union, ces rassemblements, les mots posés, les initiatives pédagogiques ont été la meilleure réponse collective à cette terreur d'un autre temps que des organisations terroristes ont voulu nous imposer.

Les amalgames tentants, les exploitations politiciennes éhontées qui ont pu être tentées ont été contenues. C'est aussi cela l'école de la République : un rempart contre l'ignorance et tous les obscurantismes qu'ils viennent de l'extérieur ou bien qu'ils soient portés par les extrémismes de tous poils qui se nourrissent du terreau de la misère sociale et culturelle. Alors, malgré ce contexte sombre, l'année 2016 est porteuse d'espérance. La laïcité, mise à l'épreuve, a été un formidable outil et constitue un socle sur lequel les élèves et étudiants d'aujourd'hui seront citoyens demain.

L'année qui s'ouvre est aussi celle de l'école lieu de savoir, de formation, parce que l'éducation et la culture sont le meilleur investissement pour construire un avenir apaisé. La refondation de l'école, fondée sur toujours plus d'exigence et de justice, à travers la réforme du collège, constitue une chance à saisir! Les équipes s'y préparent dans les établissements, les innovations pédagogiques fleurissent ici ou là malgré des conservatismes ou des humeurs grincheuses et passagères" qui ne souhaitent que le statut quo, ne mesurant pas toujours les efforts déployés depuis quelques années: moyens, contenus adaptés sont au rendez-vous.

Les premiers résultats concernant le décrochage scolaire montrent aussi que les dispositifs expérimentaux sur le « ré-encrochag » portent leurs fruits. Poursuivre avec ténacité ces chantiers parce qu'ils sont l'essentiel, le sel de la société que nous co-construisons, voilà un beau défi de l'année 2016 qui se présente. Puisse cette fenêtre qui s'entrouvre ne se referme pas, mais permettre de faire entrer de l'air renouvelé dans ce "monde de l'éducation" qui a toujours heureusement été un pilier solide de notre République. L'école du mérite, du travail, de la citoyenneté par l'émancipation, chère à la tradition des pédagogues qui ont fait depuis plus d'un siècle sa richesse et sa fierté a de beaux jours devant elle. En effet, si une nation civilisée met de côté ses propres valeurs pour mieux se défendre contre une barbarie, alors elle se suicide ipso-facto en devenant aussi barbare que son ennemi.

En 2016, soyons plus que jamais solidaires de notre école et à travers elle de ses personnels, fièrement engagés pour que les jeunes qui y sont accueillis, soient demain des citoyens indignés formés, éduqués, dans un monde marqué par la fragilité et les périphéries dangereuses des obscurantistes! Parce que l'école contribue à construire la Paix, alors soyons fiers et dignes de son projet qui aide à éclairer le chemin. Ayons en la volonté et le courage, collectivement. »

Ce témoignage peut paraître très optimiste, mais avant tout, il me semble correspondre à une vision que nous pourrions partager en tant que DDEN et source d'encouragement pour toutes et tous.

Notre engagement est essentiel. Nous devons préparer le renouvellement quadriennal des délégués qui interviendra en 2017, et le réussir. Si nous pouvons comprendre que les plus anciens d'entre nous souhaitent cesser leurs fonctions, il est nécessaire que le passage de mains, voire le parrainage soit effectif pour assurer notre présence dans le plus grand nombre de circonscriptions et d'écoles. Ce sera le travail du CA et de la commission Recrutement qui en est issue.

Je crois utile de redire que nous devons porter l'ensemble de ces valeurs, pour construire avec les élèves d'aujourd'hui, les citoyens et la société de demain, et réussir le VIVRE ENSEMBLE, LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE.

Restons toujours fidèles à notre souci de l'intérêt des enfants, soyons en capacité de faire partager les bonnes expériences, de dénoncer les dérives éventuelles et d'être vigilant sur le respect des principes de laïcité à l'école.

Je vous remercie.

Vive l'école de la République, publique, laïque, gratuite et ouverte à tous !

Le Président : Philippe BÉNARD